

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 656

18 mars 2013

SOMMAIRE

4 Immo S.A.	31445	Noir I S.à r.l.	31450
Al Keyemde (Luxembourg) Subco S.à r.l.	31476	Northpoint Securities (Luxembourg) S.à r.l.	31452
Alpha Soparfi S.A.	31447	Odin Real Estate S.à r.l.	31486
Ambassador S.à r.l.	31474	ProLogis UK CCXXXVII S.à r.l.	31455
ASK Invest S.à r.l.	31444	Rakuten Europe S.à r.l.	31457
A-Style S.A.	31446	Ralli & Associés S.A.	31462
Aube Invest S.A.-SPF	31445	Sito S.A.	31466
Baltic Estate I	31445	Strawberry Marketing S.à r.l.	31443
B&C HoldCo S.à r.l.	31445	Tamweelview Co-investment I S.à r.l.	31459
Carpio S.à r.l.	31480	T.D.C. S.à r.l.	31442
Central Shoe S.A.	31447	Thales S.A.	31442
Charterhouse Dragon I	31446	The Investor's House	31442
ColData 4 (Lux) S.à r.l.	31447	Trefinance S.A.	31442
Colday S.à r.l.	31447	TREMA Invest	31444
Colony Funds Sants S.à r.l.	31447	Trio Luxco 3 S.à r.l.	31446
Constantia S.à r.l.	31478	Ukrainian Agrarian Investments S.A.	31443
C.S.N. S.A.	31481	Varfor Holding S.A.	31444
DBP Design Build Property Holding S.A.	31482	Varick Investments S.à r.l.	31443
Ecka Granules Holding II S.à r.l.	31488	Vilar & K S.à r.l.	31467
Elektron Investments 1 S.A.	31484	VoRo INVESTMENT S.à r.l.	31443
G6 International	31488	Weather Capital S.à r.l.	31446
HUM - Human Made	31488	W.M. Investment Group S.A.	31444
I Frame Investments Holding SA	31488	Workplace Options Finance, S.à r.l.	31469
Kam Credit Investors 3 S.à r.l.	31448	Worldstar Investments S.à r.l.	31472

Trefinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.060.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le du 31 janvier 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 31 janvier 2013 que:

- M. Alessandro Arnone, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal a donné sa démission avec effet au 31 décembre 2012;

- M. Massimiliano Frank, ayant son adresse professionnelle à I-20121 Milan, via Paleocapa 3 a donné sa démission avec effet au 11 janvier 2013.

L'Assemblée a décidé de ne pas remplacer les Administrateurs et de fixer à sept le nombre des Administrateurs de la société jusqu'à la prochaine date d'expiration du mandat du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Trefinance S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013020312/19.

(130024029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

The Investor's House, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 48.989.

—
Le rapport annuel au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 06/02/2013.

Pour la société

The Investor's House S.A.

Signature

Référence de publication: 2013020308/13.

(130023867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Thales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 18.573.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THALES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013020307/11.

(130024354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

T.D.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 168.524.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013020287/11.

(130024247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

VoRo INVESTMENT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 167.688.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013020333/11.

(130023624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Strawberry Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 49.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRAWBERRY MARKETING s.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013020279/11.

(130024303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Varick Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 152.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2013020338/13.

(130024090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Ukrainian Agrarian Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 161.615.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05.02.2013

Les actionnaires de la société UKRAINIAN AGRARIAN INVESTMENTS S.A. réunis le 05.02.2013 ont décidé ce qui suit:

1. Prise de connaissance des démissions de Monsieur Stephen Jennings de son poste d'administrateur exécutif.
2. Nommer Monsieur Cristian RODRIGO RAMIREZ LANDAETE, né à Providencia, Santiago, CHILE, le 15 juillet 1975, demeurant à Av Presidente Riesco 5711, 16th Floor, Suite 1603 Las Condes, 7561114 Santiago, CHILE au poste d'administrateur exécutif.
3. Nommer Monsieur Alexander MERZLENKO, né à Kramatorsk, Donetskij region, UKRAINE, le 28 juillet 1971, demeurant à Rublevskoye shosse 16, building 1, flat 6, 121615 Moscow au poste d'administrateur exécutif.

Fait à Luxembourg, le 05.02.2013.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013020319/19.

(130024024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

TREMA Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 120.877.

EXTRAIT

Depuis le 7 mai 2012, Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York, Canada, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assure la fonction de représentant permanent de la société à responsabilité limitée SEREN pour ses fonctions d'administrateur de la société anonyme TREMA Invest.

L'Actionnaire unique a décidé en date du 8 juin 2012 de révoquer la société à responsabilité limitée DUNE EXPERTISES de son mandat de Commissaire aux comptes de la Société avec effet à partir du 9 mars 2012, ainsi que d'appeler aux fonctions de Commissaire aux comptes la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.904, avec effet à partir du 9 mars 2012.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2013020313/19.

(130024260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

W.M. Investment Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.644.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération notre démission du mandat de commissaire aux comptes de votre société, W.M. INVESTMENT GROUP S.A. (RCS B87644), et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2013.

BEFAC Fiduciaire Luxembourg

Référence de publication: 2013020344/11.

(130024313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Varfor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013020336/13.

(130023499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

ASK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.027.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Boryslaw Mikolaj Iwaszkiewicz

Gérant

Référence de publication: 2013020421/11.

(130025009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Aube Invest S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 26.883.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social, de façon exceptionnelle, le 1^{er} février 2013

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet au 21 mars 2012 le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe Blondeau (Président du Conseil d'administration) demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et de Madame Cornelia Mettlen, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen. Elle décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Romain THILLENS et de procéder à son remplacement par la nomination, avec effet immédiat, de Monsieur Marc LIBOUTON, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen. L'Assemblée Générale décide également de renouveler avec effet au 21 mars 2012, le mandat du Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen. Le mandat des administrateurs et du Commissaire expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2018.

Pour AUBE INVEST S.A. - SPF

Référence de publication: 2013020424/19.

(130024469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

B&C HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.867.

Les statuts coordonnés au 19 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013020430/11.

(130024956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Baltic Estate I, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.327.

Par le présente, je soussigné, Gustave VOGEL, demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur dans la société Baltic Estate I avec siège social 33 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 119.327.

Luxembourg, le 08.02.2013.

Gustave VOGEL.

Référence de publication: 2013020431/11.

(130025083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

4 Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 134.881.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenu le 5 décembre 2012 que Monsieur ROLLINGER Nico, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement L- 7243 Bereldange 66, rue du X Octobre, a été nommé nouvel administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2016 en remplaçant Monsieur SIBENALER Yves, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020370/13.

(130024310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Charterhouse Dragon I, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 117.540.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 31 décembre 2012

Les actionnaires de la Société:

- approuvent les comptes de liquidation de la Société datés du 21 décembre 2012;
- prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 31 décembre 2012;
- décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Charterhouse Dragon I, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013020470/19.

(130024023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Trio Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.295.

Les comptes annuels pour la période du 26 mai 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013019591/11.

(130022949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

A-Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 170.737.

Les statuts coordonnés au 19 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013019663/11.

(130023478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Weather Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.100,00.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.
R.C.S. Luxembourg B 98.414.

Dépôt rectificatif au dépôt No L11068422 du 21/10/2011

Le nom complet de Mr Jeff McGhie est Jeffrey David McGhie et son adresse professionnelle est 88, Claude Debussylaan, bâtiment Vimplecom Ltd, 1082 Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013019634/13.

(130022663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Central Shoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 2, Zone Industrielle de Foetz, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 34.837.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2012

Le mandat de réviseur d'entreprises agréée de BDO AUDIT a été résilié.

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes, à partir du 1^{er} janvier 2012:

Madame Carla VANDERSCHUEYEREN, demeurant 2, Neckerspoelstraat, B-3391 Meensel-Kiezegem.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 février 2013.

Référence de publication: 2013020495/14.

(130024759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Colday S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 134.365.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020473/10.

(130025055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Colony Funds Sants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.338.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020474/10.

(130024892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

ColData 4 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 121.379.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020475/10.

(130024839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Alpha Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 143.358.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020405/10.

(130024604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Kam Credit Investors 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 186.517,47.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 157.043.

In the year two thousand and thirteen, on the second of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KKR Credit Investors L.P., a limited partnership governed by the laws of the United States of America, with registered office at 555, California Street, 50th Floor, USA-CA 94104 San Francisco and registered with the Office of the Secretary of State of Delaware under number 4890069 (the "Shareholder"),

hereby represented by Nicolas GAUZES, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in San Francisco, California (United States of America) on December 31st, 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of KAM Credit Investors 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred fifteen thousand British Pound Sterling (GBP 115,000), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, of November 24th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 47 of January 10th, 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.043 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the currency of the subscribed capital of the Company from British Pound Sterling (GBP) to US Dollars (USD) by applying the exchange rate as at 31 December 2012.

2 To remove the nominal value of the issued shares of the Company.

3 To amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the currency of the subscribed capital of the Company from British Pound Sterling (GBP) to US Dollars (USD) by applying the exchange rate as at December 31st, 2012, i.e. GBP 1 = USD 1.621891 and to declare that the subscribed capital of the Company shall amount to one hundred eighty-six thousand five hundred seventeen US dollars and forty-seven cents (USD 186,517.47).

Second resolution

The Shareholder resolved to remove the nominal value of the issued shares of the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved to amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital. (First paragraph).** The issued capital of the Company is set at one hundred eighty-six thousand five hundred seventeen US dollars and forty-seven cents (USD 186,517.47), divided into one hundred and fifteen thousand (115,000.-) series A shares without nominal value, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

KKR Credit Investors L.P., une limited partnership (société à responsabilité limitée) régie par les lois des Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 555, California Street, étage 50, USA-CA 94104 San Francisco, et immatriculée au Office of the Secretary of State of Delaware sous le numéro 4890069 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Nicolas GAUZES, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à San Francisco, Californie (Etats-Unis d'Amérique) le 31 décembre 2012.

Ladite procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de KAM Credit Investors 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent quinze mille livres sterling (115.000.- GBP), dont le siège social est au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 47 du 10 janvier 2011, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 157.043 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la devise du capital souscrit de la Société de livre sterling (GBP) en dollar américain (USD) par application du taux de change en date du 31 décembre 2012.

2 Suppression de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société.

3 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer la devise du capital souscrit de la Société de livre sterling (GBP) en dollar américain (USD) par application du taux de change en date du 31 décembre 2012, i.e. 1.- EUR = 1,621891 USD et déclare que le capital social souscrit sera de cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix-sept dollars américains et quarante-sept centimes (186.517,47 USD).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de supprimer la valeur nominale des parts sociales émises par la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital émis. (Alinéa premier).** Le capital émis de la Société est fixé à cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix-sept dollars américains et quarante-sept centimes (186.517,47 USD) divisé en cent quinze mille (115.000) parts sociales de série A sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 janvier 2013. LAC/2013/1732. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015156/114.

(130018062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Noir I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.927.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of November.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

FORUM EUROPEAN REALTY INCOME II, L.P., a limited partnership having its registered office at C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

here duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him.

Said power after being signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "NOIR I S.à r.l.", with registered office à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, filed at the Trade and Companies' Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 112.927, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 23rd of December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 575 of the 20th of March 2006. The by-laws have been amended pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 9th of March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1274 on the 26th of June 2007.

2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the sharequotas of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to the manager of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

31451

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 900.-

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

FORUM EUROPEAN REALTY INCOME II, L.P., un «limited partnership», ayant son siège social à C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée " NOIR I S.à r.l. ", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.927, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 575 du 20 mars 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1274 du 26 juin 2007.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 900,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2012. Relation GRE/2012/4466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013015892/102.

(130018104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Northpoint Securities (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 166.296.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Northpoint Finance IC, an incorporated cell incorporated under the laws of Jersey, with its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE2 3RT, Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109644,

here duly represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 31, 2012 (the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Northpoint Securities (Luxembourg) S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.296, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary Maître Martine SCHAEFFER dated 10 January 2012, published *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 542 dated March 1st 2012.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

(1) Waiving of notice right;

(2) Decision to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to Pound Sterling (GBP) using the exchange rate provided by the European Central Bank as at 10 January 2012 being EUR 1 (one Euro) for GBP 0.8282 (zero point eight two eight two Pound Sterling), so that the share capital of the Company, currently amounting to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by twelve 25 (twenty-five) shares of EUR 500.- (five hundreds Euro) each, will amount to GBP 10,352.50 (ten thousand three hundred fifty-two Pound Sterling and fifty pence) represented by 25 (twenty-five) shares of a nominal value of GBP 414.10 (four hundreds fourteen Pound Sterling and ten pence) each.

(3) Decision to increase the Company's corporate capital by an amount of GBP 2,647.50 (two thousands six hundreds and forty-seven Pounds Sterling and fifty pence) so as to raise it from its current amount of GBP 10,352.50 (ten thousand three hundred fifty-two Pound Sterling and fifty pence) to an amount of GBP 13,000.- (thirteen thousand Pounds Sterling), without the issuance of new shares of the Company but by the sole increase of the nominal value of the 25 (twenty-five) existing shares from GBP 414.10 (four hundreds fourteen Pound Sterling and ten pence) to GBP 520.- (five hundreds and twenty Pound Sterling) each.

(4) Decision to amend article 5.1. of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items (2). to (3)

(5). Decision to replace the German language used in the Company's deeds with the French language

(6) Miscellaneous.

After deliberation, the followings resolutions were taken unanimously by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder decides to waive the notice of right

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to Pound Sterling (GBP) using the exchange rate provided by the European Central Bank as at 10 January 2012 being EUR 1 (one Euro) for GBP 0.8282 (zero point eight two eight two Pound Sterling),

so that the share capital of the Company, currently amounting to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by twelve 25 (twenty-five) shares of EUR 500.- (five hundreds Euro) each, will amount to GBP 10,352.50 (ten thousand three hundred fifty-two Pound Sterling and fifty pence) represented by 25 (twenty-five) shares of a nominal value of GBP 414.10 (four hundreds fourteen Pound Sterling and ten pence) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of GBP 2,647.50 (two thousands six hundreds and forty-seven Pounds Sterling and fifty pence) so as to raise it from its current amount of GBP 10,352.50 (ten thousand three hundred fifty-two Pound Sterling and fifty pence) to an amount of GBP 13,000.- (thirteen thousand Pounds Sterling), without the issuance of new shares of the Company but by the sole increase of the nominal value of the 25 (twenty-five) existing shares from GBP 414.10 (four hundreds fourteen Pound Sterling and ten pence) to GBP 520.- (five hundreds and twenty Pound Sterling).

Liberation

The person appearing declared, and the shareholder recognised, that the increase of each share has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of GBP 2,647.50 (two thousands six hundreds and forty-seven Pounds Sterling and fifty pence) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 5.1. of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

5.1. The Company's corporate capital is set at THIRTEEN THOUSAND POUND STERLING (GBP 13,000.-) represented by twenty-five (25) shares having a par value of five hundreds and twenty Pound Sterling (GBP 520.00) each, all subscribed and fully paid-up.»

As a result of the above resolutions, the shares of the company are held as follows:

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to replace the German language used in the Company's deeds with the French language

Closure of the meeting - Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.500.- (one thousand five hundred Euro).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente-et-un décembre

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Northpoint Finance IC une incorporated cell existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE2 3RT, Jersey et enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109644,

ici représentée par M. Gianpiero SADDI, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 décembre 2012 (L'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de "Northpoint Securities (Luxembourg) S.à r.l." (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.296, constituée selon un acte du notaire soussigné en date du 10 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°. 542 du 1^{er} mars 2012.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Décision de convertir le capital social de la Société de l'euro (EUR) en Livres Sterling (GBP) par application du taux de change publié par la Banque centrale européenne le 10 janvier 2012, à savoir 1 euro pour 0.8282 Livre Sterling, de sorte que le capital social de la Société, actuellement de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 25 (vingt-cinq) parts sociales de EUR 500 (cinq cents euro) chacune, s'élèvera à GBP 10.352,50 (dix mille trois cent cinquante-deux Livres Sterling et cinquante pence) représenté par 25 (vingt-cinq) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de GBP 414,10 (quatre cent quatorze Livres Sterling et dix pence) chacune;

(3) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 2.647,50 (deux mille six cent quarante-sept Livres Sterling et cinquante pence) de manière à le porter de son montant actuel de GBP 10.352,50 (dix mille trois cent cinquante-deux Livres Sterling et cinquante pence) à un montant de GBP 13.000,- (treize mille Livres Sterling), sans émettre de nouvelles parts sociales de la Société, mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 25 (vingt-cinq) parts sociales existantes de GBP 414,10 (quatre cent quatorze Livres Sterling et dix pence) à GBP 520,- (cinq cents vingt Livres Sterling) chacune;

(4) Décision de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions à être adoptées aux points (2) à (3);

(5) Décision de remplacer la langue allemande utilisée dans les actes de la Société par la langue française;

(6) Divers.

Ces faits exposés et reconnus comme correspondant à la réalité par l'assemblée, l'Associé Unique, dûment représenté, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de l'euro (EUR) en Livres Sterling (GBP) par application du taux de change publié par la Banque centrale européenne le 10 janvier 2012, à savoir 1 euro pour 0.8282 Livre Sterling,

de sorte que le capital social de la Société, actuellement de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) représenté par 25 (vingt-cinq) parts sociales de EUR 500,- (cinq cents euro) chacune, s'élèvera à GBP 10.352,50 (dix mille trois cent cinquante-deux Livres Sterling et cinquante pence) représenté par 25 (vingt-cinq) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de GBP 414,10 (quatre cent quatorze Livres Sterling et dix pence) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 2.647,50 (deux mille six cent quarante-sept Livres Sterling et cinquante pence),

de manière à le porter de son montant actuel de GBP 10.352,50 (dix mille trois cent cinquante-deux Livres Sterling et cinquante pence) à un montant de GBP 13.000,- (treize mille Livres Sterling),

sans émettre de nouvelles parts sociales de la Société, mais par la seule augmentation de la valeur nominale de chacune des 25 (vingt-cinq) parts sociales existantes de GBP 414,10 (quatre cent quatorze Livres Sterling et dix pence) à GBP 520,- (cinq cent vingt Livres Sterling).

Libération

La partie comparante déclare que l'augmentation de chaque part sociale a été entièrement réglée en espèces, de manière à ce que la Société a à sa disposition la somme totale de GBP 2.647,50 (deux mille six cent quarante-sept Livres Sterling et cinquante pence) dont la preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui se lira comme il suit:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à Treize mille LIVRES STERLING (GBP 13.000,-) représenté par vingt-cinq (25) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinq cent vingt Livre Sterling (GBP 520,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

En conséquence des résolutions ci-dessus, les parts sociales représentatives du capital social sont détenues comme suit:

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de remplacer la langue allemande utilisée dans les actes de la Société par la langue française.

Clôture de l'assemblée - Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites du présent acte sont estimés à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-)

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, et en l'absence de toute intervention, l'assemblée fut clôturée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2013. LAC/2013/1187. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015238/172.

(130017920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

ProLogis UK CCXXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.171.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 34-38, Avenue de La Liberté, L-1930 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769, by virtue of a proxy given on 19 December 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK CCXXXVII S.à r.l., having its principal office in 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 19, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 232 of February 22, 2007 and the Articles of Incorporation have not been modified since today;

- that the capital of the corporation ProLogis UK CCXXXVII S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) Shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, fully paid up;

- that ProLogis UK Holdings S.A. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 20 December 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 20 December 2012 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK Holdings S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK CCXXXVII S.à r.l., ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 19 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 232 du 22 février 2007 et dont les statuts n'ont été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société ProLogis UK CCXXXVII S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis UK Holdings S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 20 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 20 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62489. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015954/98.

(130018611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 263.521.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

RAKUTEN, Inc., a company organised under the laws of Japan, having its registered office at 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japan and registered with the Tokyo Legal Affairs Bureau under number 010701-020592,

Here represented by Mister Nobuaki Nishio, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Tokyo on December 11, 2012.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person as represented declared and requested the notary to state:

1) That RAKUTEN, Inc., prenamed, is the sole shareholder of RAKUTEN EUROPE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on February 2, 2008, published in the Mémorial C of March 29, 2008, number 768 (the "Company"). The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the Me Elvinger on October 29, 2012, published in the Mémorial C of December 5, 2012, number 2945.

2) That the capital of the Company is set at two hundred and fifty-six million nine hundred and twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 256,921,500.-) represented by five million one hundred and thirty-eight thousand four hundred and thirty (5,138,430) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of six million six hundred thousand Euro (EUR 6,600,000.-) to raise it from its present amount of two hundred and fifty-six million nine hundred and twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 256,921,500.-) to two hundred and sixty-three million five hundred and twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 263,521,500.-) by the creation and the issue of one hundred and thirty-two thousand (132,000) new shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon,

RAKUTEN, Inc., prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe one hundred and thirty-two thousand (132,000) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each at an aggregate value of six million six hundred thousand Euro (EUR 6,600,000.-) and to fully pay them up by a contribution in cash, so that the amount of six million six hundred thousand Euro (EUR 6,600,000.-) is at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

Art. 6. The capital is fixed at two hundred and sixty-three million five hundred and twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 263,521,500.-) represented by five million two hundred and seventy thousand four hundred and thirty (5,270,430) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, entirely subscribed and fully paid up.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand euro (EUR 4,000.-).

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

RAKUTEN, Inc., une société constituée sous les lois du Japon, ayant son siège social au 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japon, et immatriculée auprès du Tokyo Legal Affairs Bureau sous le numéro 0107-01020592,

représentée par Monsieur Nobuaki Nishio demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2012 à Tokyo.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que RAKUTEN, Inc., préqualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée RAKUTEN EUROPE S.à r.l., avec siège social au 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2008, publié au Mémorial C du 29 mars 2008, numéro 768 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Elvinger en date du 29 octobre 2012, numéro publié au Mémorial C du 5 décembre 2012, numéro 2945.

2) Que le capital social de la société est fixé à deux cent cinquante six millions neuf cent vingt et un mille cinq cents (EUR 256.921.500.-) représenté par cinq millions cent trente huit mille quatre cent trente (5.138.430) parts sociales de cinquante euros (50 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de six millions six cent mille euros (6.600.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-six millions neuf cent vingt et un mille cinq cents (EUR 256.921.500.-) à deux cent soixante trois millions cinq cent vingt et un mille cinq cents (EUR 263.521.500.-) par la création et l'émission de cent trente deux mille (132.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune.

Souscription et Libération

RAKUTEN, Inc., préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire les cent trente deux mille (132.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune pour un montant total de six millions

six cent mille euros (6.600.000 EUR) et les libérer intégralement par apport en numéraire, de sorte que le montant de six millions six cent mille euros (6.600.000 EUR) est à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital est fixé à deux cent soixante-trois millions cinq cent vingt et un mille cinq cents (EUR 263.521.500,-) représenté par cinq millions deux cent soixante-dix mille quatre cent trente (5.270.430) parts sociales de cinquante euros (50 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N.NISHIO, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60253. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013015296/114.

(130018113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Tamweelview Co-investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.779.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December.

Before us Maître Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 93.081), hereby represented by Mr. François-Xavier Lanes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given on December 11th, 2012.

The said proxy, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, being the sole shareholder of Tamweelview Co-investment I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notary deed dated 20 January 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 762 of 14 April 2006, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to enact the following:

First resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to implement a new signing regime to facilitate the payment process for amounts not exceeding EUR 500,000.-. The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers. However, for amounts not exceeding EUR 500,000.-, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers or by the joint signatures of any two persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. Every payment exceeding the amount of EUR 500,000.- will be subject to the approval of the board of managers of the Company through resolutions.

Second resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to implement a new quorum of presence for the meetings of the board of managers of the Company, so that any meeting of the board of managers will be validly held by the participation of at least two managers of the Company, either present in person or by representative.

Third resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved that any decisions of the board of managers, including the decision pertaining to the annual accounts, will be validly taken by the majority of at least two managers participating in the meeting or duly represented thereto.

Fourth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the first above resolution. Said paragraph will from now on read as follows:

"The Company shall be bound by the joint signature of any two managers. However, for amounts not exceeding EUR 500,000.-, the Company shall be bound by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures of any two persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Every payment exceeding the amount of EUR 500,000.- will be subject to the approval of the board of managers of the Company through resolutions."

Fifth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend the seventh and tenth paragraph of article 9 of the articles of association of the Company in order to reflect the second and third above resolution. Said paragraphs will from now on read as follows:

Seventh paragraph: "Any meeting of the board of managers shall take place in Luxembourg and shall require the presence of at least two managers either present in person or by representative, which shall form a quorum."

Tenth paragraph: "Decisions of the board of managers, including the decisions pertaining to the annual accounts, are taken by the majority of at least two managers participating in the meeting or duly represented thereto."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 93.081), ici représentée par Mr. François-Xavier Lanes, employé privé, résidant professionnellement au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été dûment signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée, étant la seule et unique associée de Tamweelview Co-investment I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 20 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 762 du 14 avril 2006 a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de mettre en place un nouveau régime de signature afin de faciliter le processus de paiement des sommes ne dépassant pas EUR. 500.000,-. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants. Néanmoins, pour tout montant inférieur à EUR 500.000,-, la Société

sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe de deux personnes à qui le conseil de gérance aura délégué le pouvoir de signature. Aucun contrat ou engagement liant la Société supérieur à EUR 500.000,- ne pourra être conclu ou pris sans l'accord du conseil de gérance à travers des résolutions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de mettre en place un nouveau quorum de présence aux réunions du conseil de gérance de la Société, en cas de pluralité de gérants, de telle sorte que chaque réunion du conseil de gérance se tiendra valablement si au moins deux gérants y participent, en personne ou représenté.

Troisième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé que les décisions du conseil de gérance, notamment celles se rapportant aux comptes annuels seront adoptées à la majorité d'au moins deux gérants participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour refléter la première résolution ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants. Néanmoins, pour tout montant inférieur à EUR 500.000,-, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe de deux personnes à qui le conseil de gérance aura délégué le pouvoir de signature.

Aucun contrat ou engagement liant la Société supérieur à EUR 500.000,- ne pourra être conclu ou pris sans l'accord du conseil de gérance à travers des résolutions.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de modifier le septième et dixième paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société pour refléter la deuxième et troisième résolution ci-dessus. Lesdits paragraphes seront dorénavant rédigés comme suit:

Septième paragraphe: «Les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence d'au moins deux gérants en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.»

Dixième paragraphe: «Les décisions du conseil de gérance, notamment celles se rapportant aux comptes annuels sont adoptées à la majorité d'au moins deux gérants participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F.-X. Lanes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. LAC/2012/1958. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015367/125.

(130017564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Ralli & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 174.710.

STATUTS

L'an deux mille treize,

le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1. Monsieur Henri Danguy des Déserts, administrateur de sociétés, demeurant Place du Bourg-de-Four 19, CH-1204 Genève (Suisse),

ici représenté par:

Madame Sybille Marre, ci-après nommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris (France), le 18 janvier 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les personnes comparantes à l'acte et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

2. Madame Sybille Marre, gérante de sociétés, épouse Sciamma, demeurant 41, boulevard Raspail, F-75007 Paris (France), agissant en son nom personnel;

3. La société «RTH, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 32-36 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, constituée en date de ce jour et en cours de formalisation,

dûment représentée par:

Monsieur Jean Toulouse, gérant de sociétés, demeurant 6, rue Monsigny, F-75002 Paris (France),

agissant en sa qualité de Gérant B, avec pouvoir de signature individuelle, en conformité avec l'article neuf (9) des statuts de la prédite société «RTH, S.à r.l.».

Lesquelles parties comparantes, présentes ou représentées comme il est précisé ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet -Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «RALLI & associés S.A.»

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social le conseil stratégique, le conseil en ingénierie patrimoniale ainsi que l'analyse et l'optimisation économique de la situation patrimoniale de tiers, à l'exclusion de toute activité entrant dans le champ d'application de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993, telle que modifiée, sur le secteur financier.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissances de dettes ou de tout autre instrument de dette similaire.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont et resteront nominatives. Des certificats d'actions ne seront pas émis.

Toutes les actions seront inscrites dans le Registre qui sera tenu par la société. Tout actionnaire devra fournir à la société une adresse. Toutes notifications et avis de la société à des actionnaires pourront être envoyés à cette adresse qui sera également inscrite au Registre.

Le transfert d'actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au Registre. La société pourra également accepter à sa discrétion d'autres modes de transfert en guise de preuve dudit transfert.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat ne pourra dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration devra désigner parmi ses membres un président et pourra également désigner parmi ses membres un directeur général. Le directeur général désigné, sauf disposition contraire stipulées aux présents statuts, aura les pouvoirs et devoirs qui lui auront été conférés par le Conseil.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration; en son absence l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par le directeur général, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers la société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué (directeur général), soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, pour une période qui ne pourra excéder six (6) années et qui demeurera en fonction jusqu'à sa réélection ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu et entré en fonction

Titre III. Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 14h00 au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 14. Sauf disposition contraire des statuts, les quorum et délai prévus par la loi s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration ou sur demande d'actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^e) du capital social à la suite d'une convocation contenant l'ordre du jour, envoyée au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée générale à chaque actionnaire à l'adresse indiquée dans le Registre. Toutefois, les convocations pour les assemblées générales ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions prises lors d'assemblées générales d'actionnaires dûment convoquées seront approuvées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et participant au vote.

Art. 15. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société au réviseur d'entreprises de la société un mois au moins avant l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Elle peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 20. Pour toutes les matières non régies par les présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en juin 2014.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire aux comptes seront élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Libération

Les parties comparantes ont souscrit aux cinq cents (500) actions créées comme suit:

1. Monsieur Henri des Déserts, prénommé, cinquante actions	50
2. Madame Sybille Marre, épouse Sciamma, prénommée, cinquante actions	50
3. La société «RTH, S.à r.l.», prédésignée, quatre cents actions	400
TOTAL: CINQ CENTS ACTIONS	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que le montant de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à CINQ (5).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de juin 2014:

1.- Monsieur Henri Danguy des Déserts, administrateur de sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 28 mars 1948, demeurant à Place du Bourg-de-Four 19, CH-1204 Genève (Suisse);

2.- Monsieur Georges Ralli, dirigeant de sociétés, né à Nancy (France), le 23 juillet 1948, demeurant à Cours des Bastion 4, CH-1205 Genève (Suisse);

3.- Madame Sybille Marre, gérante de sociétés, épouse Sciamma, née à Neuilly-sur-Seine (France), le 08 mai 1973, demeurant 41, boulevard Raspail, 75007 Paris (France);

4.- La société «RTH S.à.r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 32-36 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Monsieur Jean Toulouse, gérant de sociétés, demeurant 6, rue Monsigny, F-75002 Paris (France), agissant en sa qualité de représentant permanent;

5.- Monsieur Laurent Lafond, gérant de sociétés, né à Suresnes (France), le 21 août 1967, demeurant à 32-36 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à UN (1)

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de juin 2014:

la société «ACE Alpha conseil et expertise S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège 32-36 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 171.433.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 32-36 boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

Madame Sybille Marre, épouse Sciamma, préqualifiée, est nommée en qualité de premier administrateur-délégué (directeur général) de la société. Elle pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les parties comparantes ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. MARRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1049. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013015305/213.

(130018026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Sito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 51, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 74.115.

L'an deux mil treize, le dix-septième jour de janvier.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SITO S.A., avec siège social à L-5836 Alzingen, 6, Nicolas Wester, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro B 74115, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, anciennement notaire de résidence à Sanem, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 334 en date du 9 mai 2000, (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Larbière, employé privé, demeurant à L-3914 Mondercange, 12, Am Weier,

qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Delstanche, employée privée, demeurant à L-3914 Mondercange, 12, Am Weier.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Larbière, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société à L-3961 Ehlinge, 51, rue des 3 Cantons;
2. Modification subséquente de l'article 2§1 des statuts de la Société;
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de L-5836 Alzingen, 6, Nicolas Wester, à L-3961 Ehlinge, 51, rue des 3 Cantons.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'article 2§1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 2. §1.** Le siège social est établi au Grand-Duché de Luxembourg, dans la commune de Reckange-sur-Mess."

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : Claude Larbière, Danielle Delstanche, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 janvier 2013. LAC / 2013 / 3545. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015342/60.

(130017438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Vilar & K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 26, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 174.708.

STATUTS

L'an deux mil treize, le dix-sept janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Madame Kristine RAVINSKA, indépendante, née à Krievija (Russie), le 3 avril 1970, demeurant à L-1328 Luxembourg, 31, rue Charlemagne,

ici représentée par Madame Inese GADIGA, indépendante, demeurant à L-1648 Luxembourg, 20, Place Guillaume II, en vertu d'une procuration donnée à Riga (Lituanie), en date du 16 janvier 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, es-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer entre elle et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «VILAR & K S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de beauté, d'esthétique et de relaxation avec manucure et pédicure, le coaching ainsi que la commercialisation accessoire d'articles de la branche.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique Madame Kristine RAVINSKA, indépendante, demeurant à L-1328 Luxembourg, 31, rue Charlemagne, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. L'associé unique est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'associé unique ou d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition du ou des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1300,- €.

Décisions de l'associée unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1368 Luxembourg, 26, rue du Curé.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Madame Kristine RAVINSKA, indépendante, née à Krievija (Russie), le 3 avril 1970, demeurant à L-1328 Luxembourg, 31, rue Charlemagne.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gadiga, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015417/107.

(130017987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Workplace Options Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 164.033.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Workplace Benefits, LLC, a Delaware limited liability company having its principal offices at 3020, Highwoods Blvd, Raleigh, NC, 27604, United States of America, registered with the North Carolina Secretary of State under SOSID number 0779613.

here represented by Mrs Laure SINESI, private employee, with professional residence at L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- That the limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Workplace Options Finance, S.à r.l.", with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") section B, number 164.033, has been incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, civil law notary, residing in Esch/Alzette on the 9th of September 2011 published in the Mémorial C number 2974 on the 5th of December 2011.

- That the appearing, represented as said before, is the sole partner of the said company and that he has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to delete the par value of the shares.

Second resolution

The meeting resolves to change the currency of the corporate share capital, with effect on June 1st, 2012 from Euro (EUR) into United States Dollars (USD), so that the corporate capital of twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 12,480.-) is converted into fifteen thousand four hundred and fifty-two (USD 15 452.-).

Third resolution

The meeting resolves to increase the share capital by thirty-two thousand seven hundred sixty seven (USD 32,767.-) in order to bring it from its present amount of fifteen thousand four hundred and fifty-two (USD 15,452.-), represented by twelve thousand four hundred eighty (12,480) existing shares without par value, to forty eight thousand two hundred nineteen United States Dollars (USD 48,219.-), without issuing or creating new shares, by a contribution in cash of an amount of thirty-two thousand seven hundred sixty seven (USD 32,767.-).

The amount of thirty-two thousand seven hundred sixty seven (USD 32'767.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Fourth resolution

The meeting resolves to fix the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1.-) and to exchange the twelve thousand four hundred eighty (12,480) existing shares without par value, by forty eight thousand two hundred nineteen (48,219) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all held by the sole shareholder.

Fifth resolution

The meeting resolves to grant all powers of any manager of the Company to make all arrangements for the capital increase and generally do whatever is necessary or advisable to implement the resolutions above.

Sixth resolution

The meeting resolves to amend in consequence of the foregoing resolutions article 7 of the articles of incorporation, in order to give it the following wording:

« **Art. 7.** The issued capital of the Company is set at forty eight thousand two hundred nineteen United States Dollars (USD 48'219.-) divided into forty eight thousand two hundred nineteen (48'219) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

Seventh resolution

The meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares in the register of shareholders of the Company.

Eighth resolution

The meeting resolves to:

- *appoint as Class A Manager for an undetermined period:*

Mr. Jean-Claude LUCIUS, chartered accountant, born on 13 November 1966 at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional residence at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- *confirm as Class B Manager for an undetermined period:*

Mr. Daniel FONDU, director, born on 16 June 1959 at Lobbes, Belgium, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the mandatory the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Workplace Benefits, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 3020 Highwoods Blvd, Raleigh, NC, 27604, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secretary of State de Caroline du Nord sous le numéro SOSID 0779613,

ici représentée par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Workplace Options Finance, S.à r.l.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 164.033, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 9 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2974 du 5 décembre 2011.

- Que le comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 1^{er} juin 2012, de changer la devise du capital social de Euro (EUR) en Dollar des Etats-Unis (USD), ainsi le capital social de douze mille quatre cent quatre-vingts euros (12'480,- EUR) est converti en quinze mille quatre cent cinquante-deux Dollars des Etats-Unis (15'452,- USD).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-deux mille sept cent soixante-sept Dollars des Etats-Unis (32'767,- USD), pour le porter de son montant actuel de quinze mille quatre cent cinquante-deux Dollars des Etats-Unis (15'452,- USD) représenté par douze mille quatre cent quatre-vingts (12'480) parts sociales sans désignation de la valeur nominale à quarante-huit mille deux cent dix-neuf Dollars des Etats-Unis (48'219,- USD), sans création, ni émission de nouvelles parts sociales, par versements en espèces d'un montant de trente-deux mille sept cent soixante-sept Dollars des Etats-Unis (32'767,- USD),

Le montant de trente-deux mille sept cent soixante-sept Dollars des Etats-Unis (32'767,- USD), se trouve à la libre disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à un Dollar des Etats-Unis (1,- USD), et d'échanger les douze mille quatre cent quatre-vingts (12'480) parts sociales sans désignation de la valeur nominale, contre quarante-huit mille deux cent dix-neuf (48'219) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1,- USD) chacune, toutes détenues par l'Associé Unique.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au gérant de la société, pour organiser l'augmentation de capital et généralement faire tout ce qui est nécessaire et requis pour réaliser les résolutions ci-dessus.

Sixième résolution

L'assemblée décide modifier en conséquence de ce qui précède l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-huit mille deux cent dix-neuf Dollars des Etats-Unis (48'219,- USD) représenté par quarante-huit mille deux cent dix-neuf (48'219) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1,- USD) chacune, toutes entièrement souscrites. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Septième résolution

L'assemblée décide de changer le Registre des Associés de la Société, afin de refléter les changements ci-dessus, et de conférer tous pouvoirs et mandater le gérant de la Société, pour procéder aux changements des Parts sociales dans le Registre des Associés de la Société.

Huitième résolution

L'assemblée décide de:

- nommer comme Gérant de Catégorie A pour une durée indéterminée:

Mr. Jean-Claude LUCIUS, expert comptable, né le 13 novembre 1966 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- confirmer comme Gérant de Catégorie B pour une durée indéterminée:

Mr. Daniel FONDU, directeur, né le 16 juin 1959 à Lobbes, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.500,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 décembre 2012. Relation GRE/2012/4612. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013015426/160.

(130017585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Worldstar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.044.

In the year two thousand and twelve.

On the sixteenth day of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company "BIRMAT LIMITED", registered with the Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and official receiver Nicosia under number HE 304360, with registered office at CY-6020 Larnaca, 3 Artemidos Avenue, Artemidos Tower 7th & 8th Floors, and,

The company "PRAJJA LIMITED", registered with the Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and official receiver Nicosia under number HE 304384, with registered office at CY-6020 Larnaca, 3 Artemidos Avenue, Artemidos Tower 7th & 8th Floors,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, duly represented by Mr. Alain THILL, prenamed, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B 136.044, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by a deed received by the undersigned notary, on January 11, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 571 of March 6, 2008 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by the same notary, on December 16, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 260 of February 6, 2009.

II.- That the capital of the private limited company "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l.", prenamed, presently amounts to two million two hundred thirty-four thousand and four hundred Euro (EUR 2,234,400.-), represented by forty-four thousand six hundred and eighty-eight (44,688) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

III.- That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited company "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l." and that they have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The shareholders decide to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The shareholders decide to appoint the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B number 153.141, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

Third resolution

The shareholders give discharge to the managers of the category A, Mr. Josef BIEGAJ and Mr. Grzegorz DZIK, and to the managers of the category B, Mr. Jean-Christophe DAUPHIN and Mr. Georges SCHEUER, for the performance of their mandate.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le seizième jour de novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

La société "BIRMAT LIMITED", enregistrée auprès du "Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and official receiver Nicosia" sous le numéro HE 304360, avec siège social à CY-6020 Larnaca, 3 Artemidos Avenue, Artemidos Tower 7^e et 8^e étage, et,

La société "PRAJJA LIMITED", enregistrée auprès du "Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and official receiver Nicosia" sous le numéro HE 304384, avec siège social à CY-6020 Larnaca, 3 Artemidos Avenue, Artemidos Tower 7^e et 8^e étage,

représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, dûment représentées par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 136.044, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 11 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 571 du 6 mars 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, pré-nommé, le 16 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 260 du 6 février 2009.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l.", pré-nommée, s'élève actuellement à deux millions deux cent trente-quatre mille quatre cents Euros (EUR 2.234.400,-), représenté par quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-huit (44.688) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

III.- Que les comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée "WORDSTAR INVESTMENTS S.à r.l." et qu'elles ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associées décident de dissoudre la société et de liquider ses actifs.

Deuxième résolution

Les associées décident de nommer la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B numéro 153.141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Troisième résolution

Les associées donnent décharge aux gérants de catégorie A, Monsieur Josef BIEGAJ et Monsieur Grzegorz DZIK, et aux gérants de catégorie B, Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN et Monsieur Georges SCHEUER, pour l'exercice de leur mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2012. Relation GRE/2012/4358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013015437/106.

(130017882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Ambassador S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.590.

In the year two thousand and eleven.

On the first day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company "OJSC Power Machines", registered under the number 003.567 at the "Moscow Registration Chamber" and having its registered office at RU-195009 St. Petersburg (Russia), 3, Vatutina Str., Lit. A,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Ambassador S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 155590, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on August 27, 2010, published in the Mémorial C number 2326 dated October 29, 2010,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to sixty two thousand and five hundred Euro (EUR 62,500.-) by the issue of one thousand (1,000) new sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

There now appeared Mr. Alain THILL, pre-named, who declares subscribing in the name and on behalf of the company "OJSC Power Machines", pre-named, the one thousand (1,000) new sharequotas and paying said sharequotas fully by contribution in cash of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-).

The amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at sixty-two thousand and five hundred Euro (EUR 62,500.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) sharequotas of fifty Euro (EUR 50.-) each".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société "OJSC Power Machines", enregistrée sous le no 003.567 auprès du "Moscow Registration Chamber", avec siège social à 195009 St. Petersburg (Russie), 3, Vatutina Str., Lit. A,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Mr. Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Ambassador S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 155590, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2326 du 29 octobre 2010,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 62.500,-) par l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Monsieur Alain THILL, pré-nommé, qui déclare souscrire au nom et pour compte de la société "OJSC Power Machines", pré-nommée, les mille (1.000) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-).

La somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 62.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille deux cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2011. Relation GRE/2011/4395. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013015488/96.

(130018801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

AI Keyemde (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.476.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"AI Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 17 December 2012.

The said proxy, signed 'ne varietur' by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "AI Keyemde (Luxembourg) Subco S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.476, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 12 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 13 October 2012 number 2552 (the "Mémorial C"). The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 November 2012, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of eight million five hundred and fifty-two thousand one hundred and twenty Danish krone (DKK 8,552,120.00), so as to raise it from its present amount of six hundred thousand Danish krone (DKK 600,000.00) up to nine million one hundred and fifty-two thousand one hundred and twenty Danish krone (DKK 9,152,120.00), by the issue of eight million five hundred and fifty-two thousand one hundred and twenty (8,552,120) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Danish Krone (DKK 1.00) and the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by those resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by AI Global Investments S.à r.l. prenamed.

The total contribution amount of eight million five hundred and fifty-two thousand one hundred and twenty Danish krone (DKK 8,552,120.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate Article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at nine million one hundred and fifty-two thousand one hundred and twenty Danish krone (DKK 9,152,120.00) represented by nine million one hundred and fifty-two thousand one hundred and twenty (9,152,120) shares of one Danish Krone (DKK 1.00) each and having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«AI Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 17 décembre 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «AI Keyemde (Luxembourg) Subco S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.476, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 12 septembre 2012, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 13 octobre numéro 2552 (le «Mémorial C»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 2012, pas encore publié au Mémorial.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de huit millions cinq cent cinquante-deux mille cent vingt couronnes danoises (DKK 8.552.120,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de six cent mille couronnes danoises (DKK 600.000,00) à neuf millions cent cinquante-deux mille cent vingt couronnes danoises (DKK 9.152.120,00), par l'émission de huit millions cinq cent cinquante-deux mille cent vingt (8.552.120) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par ces résolutions, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par AI Global Investments S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport de huit millions cinq cent cinquante-deux mille cent vingt couronnes danoises (DKK 8.552.120,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de neuf millions cent cinquante-deux mille cent vingt couronnes danoises (DKK 9.152.120,00), représenté par neuf millions cent cinquante-deux mille cent vingt (9.152.120) parts sociales, d'une valeur d'une couronne danoise (DKK 1.00) chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17161. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013015512/107.

(130018449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Constantia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.273.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of November.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

FORUM EUROPEAN REALTY INCOME III, L.P., a limited partnership having its registered office at C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

here duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him.

Said power after being signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Constantia S.à r.l.", with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, filed at the Trade and Companies' Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 134.273, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 22nd of November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 58 of the 9h of January 2008. The by-laws have not been amended since then.

2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the sharequotas of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to all the members of the management of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 900.-

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

FORUM EUROPEAN REALTY INCOME III, L.P., un «limited partnership», ayant son siège social à C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "CONSTANTIA S.à r.l. ", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.273, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 58 du 9 janvier 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée à tous les membres de la gérance de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 900,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2012. Relation GRE/2012/4465. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013015589/100.

(130018091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Carpio S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.124.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil treize, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

ARPIO - SOCIETE ETRANGERE DE PARTICIPATION S.A., ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 118758 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Rosa DE FAZIO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- qu'ARPIO - SOCIETE ETRANGERE DE PARTICIPATION S.A., précitée est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois CARPIO S. à r.l. en liquidation, avec siège social à L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 128124 constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1412 du 10 juillet 2007 (la «Société»).

2- que la Société a été mise en liquidation volontaire en date du 14 janvier 2013 suivant acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

3- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 140.000,- (cent quarante mille euros), représenté par 140 (cent quarante) parts sociales de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, intégralement libérées.

4- que l'ordre du jour est le suivant:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants en fonction lors de la mise en liquidation;
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Clôture finale de la liquidation;
5. Manière dont les actifs seront mis à la disposition des associés;
6. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans.

5- que l'Associé Unique, a pris les résolutions suivantes:

Première, deuxième et troisième résolutions

L'Associé Unique entend le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation ICS (Overseas) Limited, avec siège social à 80 Strafford Gate, Potters Bar, Hertfordshire EN6 1PG, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Royaume-Uni sous le numéro 07687461 sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391, de sa gestion de liquidation de la Société.

L'Associé Unique donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

En outre, l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième et sixième résolutions

L'Associé Unique décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés et créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pouvoirs

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, enregistrement, publications, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, et notamment aux fins de dépôt au rang des Minutes d'un notaire situé sur le territoire italien en vue de publication auprès des administrations italiennes compétentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède au représentant de la partie comparante, es qualité qu'il agit, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Rosa De Fazio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 janvier 2013. LAC/2013/3558. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015595/74.

(130018481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

C.S.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 70.795.

L'an deux mil treize, le vingt et unième jour de janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.S.N. S. A., avec siège social à L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 70795, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 745 du 7 octobre 1999, modifié en dernier lieu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 521 du 20 juillet 2000 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge Neveux, commerçant, demeurant professionnellement à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge Neveux, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5540 Remich, 36, Rue de la Gare à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de L-5540 Remich, 36, Rue de la Gare à L-3562 Dudelange, 21, Rue Schiller.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Dudelange."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100.-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Pierre Dias, Serge Neveux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 janvier 2013. LAC/2013/3557. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015571/62.

(130018474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

DBP Design Build Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.960.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

Le quinze novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme AMWAY HOLDING S.A., ayant son siège social à Avenida Las Rosas, Calle Blancos 3-J, San José (Costa Rica), (ci-après "le comparant"),

représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme DBP DESIGN BUILD PROPERTY HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 127960, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1386 du 6 juillet 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme DBP DESIGN BUILD PROPERTY HOLDING S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société DBP DESIGN BUILD PROPERTY HOLDING S.A..

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société DBP DESIGN BUILD PROPERTY HOLDING S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société DBP DESIGN BUILD PROPERTY HOLDING S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven.

On the fifteenth day of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The public limited company AMWAY HOLDING S.A., having its registered office at Avenida Las Rosas, Calle Blancos 3-J, San José (Costa Rica), (hereinafter "the appearing party"),

here represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited company (société anonyme) DBP DESIGN BUILD PROPERTY HOLDING S.A., with registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 127960, was incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on the 2nd of May 2007, published in the Mémorial C number 1386 of the 6th of July 2007.

II.- That the capital of the company DBP DESIGN BUILD PROPERTY HOLDING S.A., pre-named, presently amounts to one hundred thousand Euro (100,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred Euro (100,- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company DBP DESIGN BUILD PROPERTY HOLDING S.A..

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company DBP DESIGN BUILD PROPERTY HOLDING S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company DBP DESIGN BUILD PROPERTY HOLDING S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2012. Relation GRE/2012/4342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013015647/99.

(130017855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Elektron Investments 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.217.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of November.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Polenergia Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with registered office à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, filed at the Trade and Companies' Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 100.856,

here duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him.

Said power after being signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the public limited liability company ("société anonyme") "Elektron Investments 1 S.A.", with registered office à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, filed at the Trade and Companies' Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 131.217, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on the 6th of August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2233 of the 8th of October 2007 The by-laws have been amended pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette on the 8th of November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 233 on the 4th of February 2011.

2.- That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a par value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to all the members of the Board of Directors and the statutory auditor of the Company.

10.- That the shareholders' register is cancelled.

11.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 900.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"Polenergia Holding S.à r.l.", société à responsabilité limitée avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100.856,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Elektron Investments 1 S.A.", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.217, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2233 du 8 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 4 février 2011.

2.- Que le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée à tous les membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

10.- Que le registre des actionnaires est annulé.

11.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 900,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2012. Relation GRE/2012/4488. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013015669/107.

(130018161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Odin Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.905.

L'an deux mille douze,

Le vingt-cinq septembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ODIN REAL ESTATE S.à r.l.", avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 816 du 24 avril 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 3 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 923 du 15 avril 2008, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1859 du 12 août 2011, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 septembre 2012, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.905.

L'assemblée est présidée par Madame Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Chantal VENESQUE, administratrice de sociétés, demeurant à Echallens (Suisse).

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation de la situation comptable au 19 septembre 2012.

2. Modification de nationalité et transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Suisse, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés à Lausanne (Suisse).

3. Acceptation de la démission de la gérante actuellement en fonction et décharge à lui donner.

4. Nomination d'un nouveau gérant.

5. Décision de charger le gérant de convoquer dans les meilleurs délais une assemblée générale extraordinaire en Suisse, pardevant un notaire suisse, afin de constater le transfert de siège, avec l'ordre du jour suivant:

1.- Constatation de la décision de transférer le siège social de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en Suisse, à CH-1012 Lausanne, 1, avenue de Chailly, la société étant devenue de ce fait une société de nationalité et de droit suisse, et de la décision d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit suisse.

2.- Refonte intégrale des statuts pour les adapter à ceux d'une société à responsabilité limitée de droit suisse.

3.- Pouvoirs pour le Registre de Commerce et les autres formalités.

6. Attribution de pouvoirs pour radier la société au Luxembourg sur base de la preuve d'inscription de la société en Suisse.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver la situation comptable au 19 septembre 2012.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la société, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg vers la Suisse, et de faire adopter par la société la nationalité suisse, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés en Suisse.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la gérante actuellement en fonction et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme nouvelle gérante de la société Madame Chantal VENESQUE, administratrice de sociétés, née le 15 janvier 1959 à Briey (France), demeurant à CH-1040 Echallens, 6, Chemin sur Rosset.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de charger la gérante de convoquer, dans les meilleurs délais, une assemblée générale extraordinaire en Suisse, pardevant un notaire suisse, afin de constater le transfert de siège, avec l'ordre du jour suivant:

1.- Constatation de la décision de transférer le siège social de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en Suisse, à CH-1012 Lausanne, 1, avenue de Chailly, la société étant devenue de ce fait une société de nationalité et de droit suisse, et de la décision d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit suisse.

2.- Refonte intégrale des statuts pour les adapter à ceux d'une société à responsabilité limitée de droit suisse.

3.- Pouvoirs pour le Registre de Commerce et les autres formalités.

Sixième résolution:

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques au porteur d'une expédition des présentes, à l'effet de faire procéder à la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de Suisse et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. I. Hao, L. Tran, C. Venesque, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 44817. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015928/90.

(130018886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

G6 International, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 26, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019947/10.

(130023837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

HUM - Human Made, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.809.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013019962/10.

(130023890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

I Frame Investments Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4167 Esch-sur-Alzette, 4, Sentier de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 101.188.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019965/10.

(130024021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Ecka Granules Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.496.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 janvier 2013

L'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer Monsieur Arnold Louis Spruit, né à Wimbledon, Royaume-Uni, le 13 octobre 1971, avec adresse à 15a rue Langheck, L-5410 Beyren, Luxembourg, en tant que gérant de la société, ayant les pouvoirs de signature A, avec effet au 30 mars 2012 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019846/13.

(130023788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.
